



Groupe Pensionnés Bell

Ensemble, pour protéger nos pensions et avantages sociaux

Le Groupe des pensionnés de Bell est une association de retraités et d'employés de Bell et de ses filiales

Historique

Le Groupe des pensionnés de Bell (GPB) est un organisme sans but lucratif, incorporé en 1995. Il représente plus de 30 000 retraités de Bell et de ses filiales. Ses activités sont financées uniquement par les cotisations des membres et assurées par des retraités bénévoles.

Le GPB est un membre fondateur de la **Fédération canadienne des retraités (FCR)**, un réseau de groupes de retraités qui, ensemble, représentent plus de 250 000 retraités au Canada.

Mission

Le principal objectif du GPB est de protéger les intérêts des retraités de Bell par le maintien de leur régime de retraite à prestations déterminées et de leurs avantages sociaux, le cas échéant. La réalisation de cet objectif se fait par :

- Des représentations auprès des gouvernements afin d'améliorer les lois et règlements qui protégeront nos régimes de retraite à prestations déterminées,
- Un dialogue continu et des rencontres avec Bell,
- Des représentations auprès des groupes d'influence,
- Le soutien aux représentants des retraités au Comité d'information sur le régime de retraite (CIRR).

Vision

La vision du GPB est d'être « reconnu par Bell, par les retraités de Bell, les autorités gouvernementales et les autres intervenants comme un défenseur efficace et influent des retraités ».

Réalizations

- Le GPB participe à chaque débat important au Canada où on aborde une réforme des pensions qui pourrait affecter ses membres. Nous jouons un rôle actif auprès du gouvernement fédéral, qui est responsable de la réglementation de votre régime de retraite. Grâce à nos efforts soutenus, nous avons contribué à l'adoption du projet de loi C-228 en 2024, une avancée majeure qui accorde la priorité aux participants des régimes de retraite en cas d'insolvabilité d'une entreprise.
- Nos nombreuses interventions nous ont valu d'être invités par le gouvernement fédéral à présenter nos recommandations sur les questions de pensions et d'être considérés comme experts en la matière.
- Par nos réunions, nos bulletins et notre site Web, nous tenons nos membres informés sur la situation du régime de retraite de Bell et la réforme des pensions. Nous fournissons aussi des conseils sur les avantages sociaux.
- Afin de garantir l'exactitude et la crédibilité de nos positions, nous faisons appel, au besoin, à des consultants spécialisés en droit, en actuariat et en relations gouvernementales.
- Nous sollicitons régulièrement Bell pour l'administration des régimes de retraite et des avantages sociaux.
- Nous organisons de nombreuses réunions sur notre territoire pour diffuser de l'information à jour sur les régimes de retraite et les avantages sociaux et sur l'évolution de la réforme des régimes de retraite. Nous donnons aussi aux retraités la possibilité de rencontrer d'autres collègues.
- Nous aidons nos membres à résoudre les problèmes portant sur le régime de retraite ou les avantages sociaux qu'ils ne peuvent régler eux-mêmes.

POURQUOI DEVENIR MEMBRE

Au fil des ans, le GPB est devenu un organisme crédible et reconnu pour la défense des droits des retraités de régimes à prestations déterminées. Notre force nous vient du nombre de membres que nous représentons et de notre capacité à présenter de façon professionnelle notre point de vue et nos recommandations.

Les modifications apportées par le gouvernement fédéral aux règles actuelles du régime de retraite correspondent étroitement, à bien des égards, aux recommandations formulées par le GPB.

Joignez le GPB pour :

- Protéger votre pension et, le cas échéant, vos avantages sociaux de Bell
- Soutenir nos représentants au Comité d'information sur le régime de retraite
- Appuyer nos positions sur toute future législation affectant les retraités
- Augmenter le nombre de membres et renforcer notre influence
- Profiter de notre assurance voyage de groupe compétitive avec Manuvie

L'adhésion au BPG est ouverte à toute personne répondant à l'un des critères suivants :

- **A travaillé et cotisé à un régime de retraite à prestations déterminées (PD) ou à cotisations déterminées (CD) pendant au moins 15 ans dans l'une des entreprises de Bell-BCE.**
- **Est le conjoint survivant d'une personne qui aurait été admissible à l'adhésion au BPG au moment de son décès.**

Ensemble, pour protéger nos pensions et avantages sociaux

Demeurez informés!

- Consultez notre site Web à www.groupepensionnesbell.ca
- Accédez à votre portail réservé aux membres pour obtenir les dernières nouvelles et informations d'une importance particulière pour les retraités
- Sélectionnez votre Section locale pour tout événement ou réunion spéciale
- Consultez les rapports de vos représentants du CIRR et de votre président du comité des pensions du GPB
- Consultez le bulletin d'information de votre Section
- Accédez à des liens utiles aux retraités
- Participez aux concours réservés au GPB

Passez le mot!

Le bouche à oreille est notre seul moyen de rejoindre de nouveaux membres.

Expliquez à d'autres retraités de Bell les avantages de devenir membre.

L'union fait la force !

Encouragez d'autres retraités à se joindre au Groupe.

SECTIONS DU GPB

Aliant Atlantic

P.O.Box 29013
St. John's, NL, A1A 5B5
bpgaliantatlantic@outlook.com

Montréal

C.P. 99076 du Tremblay
Longueuil QC J4N 0A5
514 382-9969

Communications@bpg-gpb.com.

Ontario Central

Box 5, Station D
Etobicoke ON M9A 4X1
905 695-9230

communications.occ@bpg-gpb.com

Ottawa/East & North Ontario

P.O. Box 41132
Elmvale P.O., Ottawa, ON K1G 5K9
ottawa@bpg-gpb.com

Québec

Groupe Pensionnés Bell
C. P. 65011 Québec CP Orsainville QC
G1G 6R2
gpb-quebec@bell.net

Southwestern Ontario

P.O. Box 43014
Highland PO London ON N6J 0A7
bpgswol@gmail.com

Télébec

C.P. 2042
Val d'Or QC J9P 7H6
gpb.retraitestelebec@gmail.com

Formulaire d'adhésion

09/2025

Pour devenir membre, remplissez ce formulaire et postez-le à la section de votre choix avec votre paiement. Pour payer par carte de crédit, vous pouvez aussi vous inscrire en ligne sur www.groupepensionnesbell.ca. **Vous pouvez payer pour plusieurs années (20\$/an)** par chèque (veuillez faire le chèque payable à l'ordre du Groupe des pensionnés de Bell) ou virement bancaire/Interac. Les frais d'adhésion sont valables 12 mois à compter de la date d'inscription et sont dus le lendemain de la date d'expiration indiquée sur le portail des membres. Veuillez écrire lisiblement dans les champs ci-dessous.

Je désire payer pour 1 an ___ 2 ans ___ 3 ans ___ 4 ans ___ 5 ans ___

Nom et prénom :		
Adresse :		
Ville :	Province :	Code postal :
Téléphone :	Courriel :	
Langue de correspondance :	Français	Anglais
Je suis retraité de (Bell Canada, Bell Mobilité, Expertech, etc.) : _____		
Je suis un employé actif chez (Bell Canada, Bell Mobilité, Expertech, etc.) : _____		
et je participe à un régime de retraite à prestations déterminées ou à cotisation déterminées avec un minimum de 15 années de service		
Ma pension est payée par : _____		
Date de retraite (Mois et année) :	J'ai été recruté(e) par :	
Signature :	Date (année/mois/jour) :	

Les renseignements personnels demandés ici seront protégés par le GPB, utilisés seulement aux fins du GPB et ne seront pas divulgués à d'autres parties. On peut obtenir une copie de la déclaration de confidentialité du GPB en s'adressant aux présidents de section ou en consultant notre site Web à www.groupepensionnesbell.ca. Cliquez sur l'onglet Adhésion, puis « Politique de confidentialité ».